

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022**

**DELIBERATION N°2022.00063**

**ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION OU LA REORIENTATION DES  
EXPLOITATIONS EN DIFFICULTES - SOUTIEN A SOLIDARITE PAYSANS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 février 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 66

**M. Michel GANDILHON ne prend pas part au vote**

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,  
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,  
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,  
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

**RECU EN PREFECTURE**

Le 15 février 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220210-D20220006310

DATE D’AFFICHAGE :15 février 2022

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022**

### **ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION OU LA REORIENTATION DES EXPLOITATIONS EN DIFFICULTES - SOUTIEN A SOLIDARITE PAYSANS**

Solidarité Paysans est une association départementale qui intervient auprès des familles d'agriculteurs en difficultés, depuis 1989. Son siège est implanté à Chamboeuf, dans l'ancienne ferme du Treuil.

Solidarité Paysans est membre des Amis du Treuil, le tiers-lieu agricole et rural récemment reconnu officiellement par l'État, et avec lequel la Métropole ambitionne de travailler sur plusieurs thématiques structurantes via une convention cadre :

- installation en agriculture et espace test agricole ;
- accompagnement à la transition ou réorientation des exploitations fragiles ;
- accès à une alimentation locale de qualité ;
- adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques ;
- agricultures urbaines.

Solidarité Paysans souhaite développer sa présence sur le territoire métropolitain, en communiquant plus largement auprès des agriculteurs pour faire connaître son dispositif et ses valeurs, et en renforçant son réseau de bénévoles pour pérenniser ses accompagnements. En 2021, 4 familles étaient accompagnées sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Chaque accompagnement se fait par un binôme bénévole / salarié. Tous les bénévoles sont des agriculteurs en activité ou à la retraite, formés à ce type d'accompagnements où le facteur humain est primordial, et avec une expérience professionnelle qui garantit une compréhension de tous les aspects humains et techniques du métier.

Quand cela est nécessaire, Solidarité Paysans s'appuie sur les membres du dispositif Avenir 42 pour bénéficier de leur expertise (technique via la Chambre d'Agriculture, administrative via la DDT, la DDPP ou la MSA ...) et assurer la bonne coordination des dossiers à l'échelle départementale.

Forte du projet de partenariat entre la Métropole et les Amis du Treuil, Solidarité Paysans souhaite travailler avec Saint-Etienne Métropole sur ce volet social pour l'année 2022.

Cette action s'inscrit pleinement dans la thématique « accompagnement à la transition ou réorientation des exploitations fragiles » du projet de convention cadre 2022-2024 entre la Métropole et les Amis du Treuil.

Elle comprend 4 accompagnements individuels de familles en difficultés (réorganisation de l'exploitation suite à un problème de santé, problèmes économiques ...), des temps collectifs d'échanges entre agriculteurs accompagnés afin de les faire évoluer vers des pratiques agroenvironnementales pour être plus autonomes économiquement, et de la communication auprès de tous les agriculteurs du territoire.

### Budget prévisionnel

Accompagnement individuel (1 500 € / accompagnement * 4) .....	6 000 €
Temps collectif sur le territoire (7 exploitations dont 2 de SEM).....	300 €
Développement du réseau de bénévoles et communication .....	500 €
<b>Total .....</b>	<b>6 800 €</b>

### Plan de financement

Saint-Etienne Métropole .....	2 300 €
Conseil Départemental .....	2 700 €
Conseil Régional .....	900 €
ARS.....	600 €
Autofinancement .....	300 €
<b>Total .....</b>	<b>6 800 €</b>

### Calendrier de réalisation

Le programme d'actions débute au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2022.  
Les dépenses éligibles seront donc comprises entre ces mêmes dates.

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **valide le soutien forfaitaire de Saint-Etienne Métropole à l'association Solidarité Paysans 42, à hauteur de 2 300 € pour l'année 2022 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe avec Solidarité Paysans 42.**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Agriculture de l'exercice 2022.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU